



Rapport d'Orientation

Budgétaire 2020

PONT-L'EVEQUE

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

14/01/2020

SOMMAIRE

- 1.** Éléments de contexte économique
- 2.** Éléments de contexte Collectivités locales
- 3.** Les règles de l'équilibre budgétaire
- 4.** Finances de la collectivité
 - 4.1 Les recettes de la collectivité
 - 4.2 Les dépenses de la collectivité
 - 4.3 L'endettement de la collectivité
 - 4.4 Les investissements de la collectivité
- 5.** Le personnel

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

1. ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1 L'Europe

La croissance européenne continue de diminuer sur l'année 2019 à l'instar de 2018. En effet, après un regain de dynamisme en 2017 (2,4% de croissance), l'année 2018 s'est terminée à 1,8% et les prévisions pour 2019 diminuent encore. Après avoir annoncé une croissance à 1,4% au milieu d'année, les derniers chiffres annoncent une croissance à hauteur de 1,2%. Les principales causes de cette forte diminution restent inchangées, la baisse de la production notamment dans le secteur manufacturier, le ralentissement de la croissance allemande, moteur de la croissance européenne au cours des exercices précédents.

La détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit ont contribué à la baisse de la croissance européenne.

Selon les premières prévisions pour l'année 2020, la croissance devrait repartir légèrement à la hausse par rapport à 2019 avec des premières prévisions à hauteur de 1,4%.

1.2 La France

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018 avec une perte de 0,8 point. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Les dernières estimations pour l'année 2019 annoncent une nouvelle baisse, la France devrait terminer le dernier trimestre avec 0,3% soit 1,3% sur l'année.

Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,3 % en 2019. Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE COLLECTIVITES LOCALES

2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC

L'élaboration du budget primitif 2020 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de la DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros. Ce montant est en très légère diminution par rapport à l'année dernière. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par le Projet de Loi de Finances 2020.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. Le PLF a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore, c'est annuellement le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations, l'augmentation en 2020 sera la suivante :

- Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Nous retrouvons ici une logique que l'Etat poursuit depuis de nombreuses années, et ce malgré les changements de majorité au Parlement. En effet, à l'instar des majorités précédentes, le législateur renforce dans l'enveloppe de la DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et qui disposent sur ce point de marges de manœuvre de plus en plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent.

Au niveau du fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), le PLF a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2020 et les années suivantes.

2.2 La réforme de la Taxe d'habitation

Sur le plan fiscal on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). Le PLF 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression totale de la TH devrait se déployer sur la période 2021 – 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, le dégrèvement « Macron » ne prendrait plus en compte dans son calcul le taux TH global et les abattements 2017 mais ceux de 2019. Cette modification du dégrèvement interviendrait afin de s'assurer que, en dépit d'éventuelles hausses de taux ou de diminutions d'abattements intervenues depuis 2017, les contribuables dégrévés bénéficient bien en 2020 d'un dégrèvement intégral sans avoir à payer de « restes à charge » liés à la hausse de la fiscalité TH.

Cependant pour assurer cet objectif et faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante est envisagée, le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevraient une fraction dynamique de produit de TVA.

Une volonté de l'Etat de maîtriser les dépenses de fonctionnement des Collectivités

La nouvelle majorité gouvernementale élue au mois de mai 2017 a également pour ambition, à l'instar du Gouvernement précédent de réduire de 12 Mds € le budget de fonctionnement des Collectivités Locales.

Il y a cependant un changement de méthodologie, le Gouvernement insiste sur la notion de maîtrise des dépenses publiques, plus particulièrement pour la section de fonctionnement avec une augmentation des dépenses limitée à 1,2%.

Bien que les communes de moins de 10 000 habitants ne soient pas immédiatement concernées par cette contractualisation, Etat - Collectivités, qui s'applique pour le moment sur les collectivités de taille importante, il est possible que cette mesure soit étendue à l'ensemble du territoire dans les années à venir.

Il est par ailleurs possible de se porter volontaire auprès de sa Préfecture pour réaliser un tel contrat.

3. LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "*Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

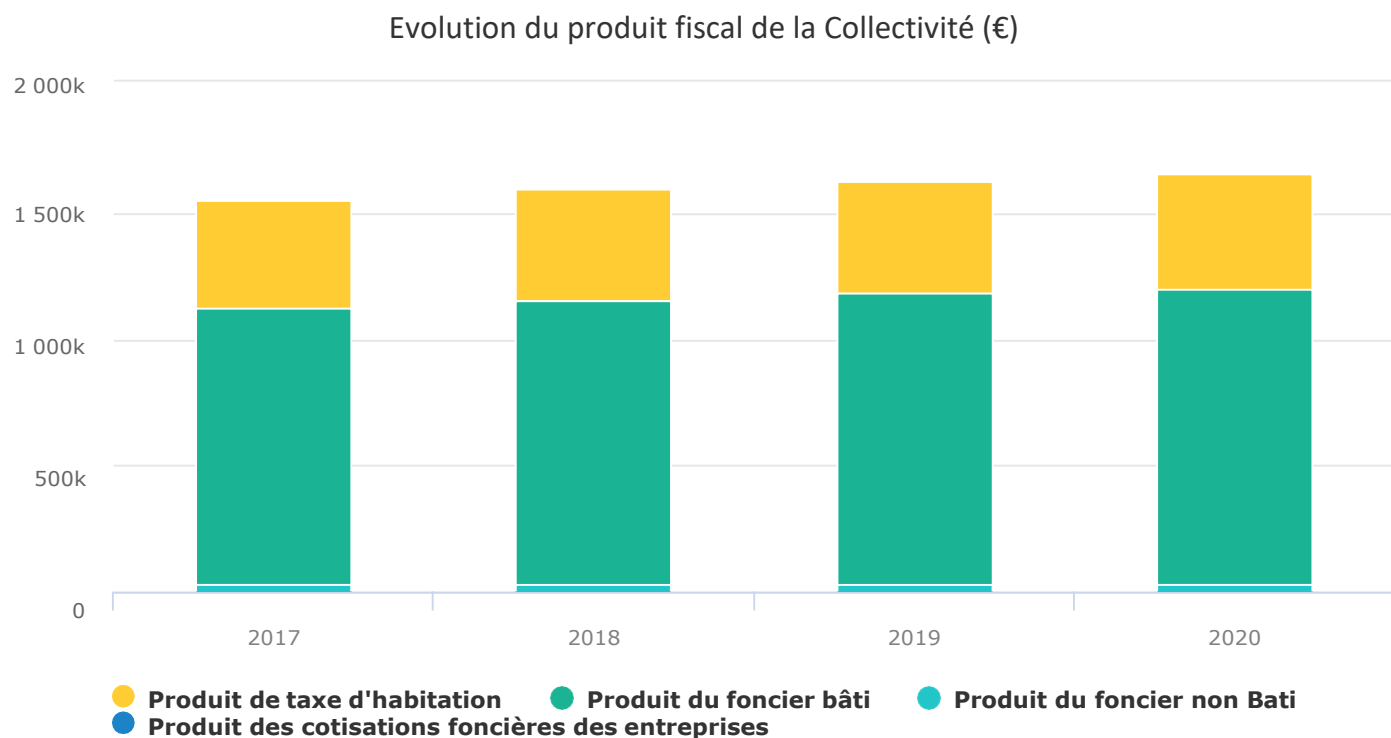
4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.1 Les recettes réelles de fonctionnement

4.1.1 La fiscalité directe

4.1.1.1 *L'évolution des recettes fiscales de la collectivité*

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



La Commune a décidé de ne pas augmenter ses taux pour l'année 2020. L'augmentation des bases d'imposition cette année lui procure tout de même une hausse du produit fiscal.

Pour 2020 le produit fiscal de la commune est estimé à 1 652 683 € soit une évolution de 1,5 % par rapport à l'exercice 2019.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, seul les 20% des ménages les plus aisés sont éligibles.

Evolution de la fiscalité directe en € / habitant

Année	2017	2018	2019
Montant	334,53 €	356,13 €	338,37 €

La moyenne de ce ratio pour une commune de même strate est de 464 €/habitant.

4.1.1.2 Le Levier fiscal de la Collectivité

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de présenter la part de la fiscalité modulable de la collectivité dans ses produits fiscaux totaux pour déterminer les marges de manœuvres disponibles cette année sur le budget. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la collectivité

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Taxes foncières et d'habitation	1 553 681 €	1 593 208 €	1 628 258 €	1 652 683 €	6,38%
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
Reversement EPCI	488 144 €	488 144 €	525 431 €	525 431 €	7,64%
Autres ressources fiscales	256 764 €	280 110 €	296 150 €	302 321 €	17,74%
TOTAL IMPOTS ET TAXES	2 298 589 €	2 395 747 €	2 449 839 €	2 480 435 €	7,92%
<i>Part des Impôts modulables</i>	67,60%	66,51%	66,46%	66,63%	-

Les recettes fiscales sur lesquelles la Collectivité dispose d'un pouvoir de taux représentent quant à elles 66,63 % du total des impôts et taxes en 2020. Les recettes de la Collectivité sont essentiellement issues de la fiscalité directe, celle-ci a alors la main sur une majorité de sa fiscalité.

- L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux et les bases brutes de fiscalité de la Collectivité. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2019 cet indicateur est évalué à 1,17 contre 1,21 en 2018. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés légèrement supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

4.1.1.3 Synthèse des ressources fiscales de la collectivité

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution du produit fiscal, des taux et des bases d'imposition de la collectivité de 2017 à 2020 et présente une projection de ces éléments pour 2020.

Évolution du produit de Taxe d'Habitation

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Base TH	4 251 429 €	4 301 775 €	4 396 414 €	4 462 360 €	4,96%
Taux TH	10,20%	10,20%	10,20%	*	
Produit TH	433 646 €	438 781 €	448 434 €	455 161 €	4,96%
<i>Evolution du produit TH €</i>	-	5 135 €	9 653 €	6 727 €	-
<i>Evolution du produit TH %</i>	-	1,18%	2,20%	1,50%	

* taux moyen entre le taux de Coudray-Rabut: 5.15 % et Pont-l'Évêque: 10.16 %. Le taux moyen pour une commune de même strate en 2018 était de 14,29 %.

Evolution du produit de la Taxe sur Foncier Bâti

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Base TFB	4 652 238 €	4 798 887 €	4 904 463 €	4 978 030 €	7%
Taux TFB	23,46%	23,46%	23,46%	*	0%
Produit TFB	1 091 415 €	1 125 819 €	1 150 587 €	1 167 846 €	7%
<i>Évolution du produit TFB €</i>	-	34 404 €	24 768 €	17 259 €	-
<i>Évolution du produit TFB %</i>	-	3,15%	2,20%	1,50%	

* taux moyen entre le taux de Coudray-Rabut: 10.56 % et Pont-l'Évêque:23.40 %. Le taux moyen pour une commune de même strate en 2018 était de 18,89 %.

Évolution de la taxe sur le foncier non Bâti

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Base TFNB	81 679 €	81 643 €	83 439 €	84 691 €	3,69%
Taux TFNB	35,04%	35,04%	35,04%	*	
Produit TFNB	28 620 €	28 608 €	29 237 €	29 676 €	3,69%
<i>Evolution du produit TFNB €</i>	-	- 12 €	629 €	439 €	
<i>Evolution du produit TFNB %</i>	-	-0,04%	2,20%	1,50%	
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	1 553 681 €	1 593 208 €	1 628 258 €	1 652 683 €	6,38%
<i>Evolution du produit fiscal en €</i>		39 527 €	35 050 €	24 425 €	
<i>Evolution du produit fiscal en %</i>		2,54%	2,2%	1,5%	

* taux moyen entre le taux de Coudray-Rabut: 13.79 % et Pont-l'Évêque:34.41 %. Le taux moyen pour une commune de même strate était en 2018 de 49,42 %.

La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation intercommunal et communal

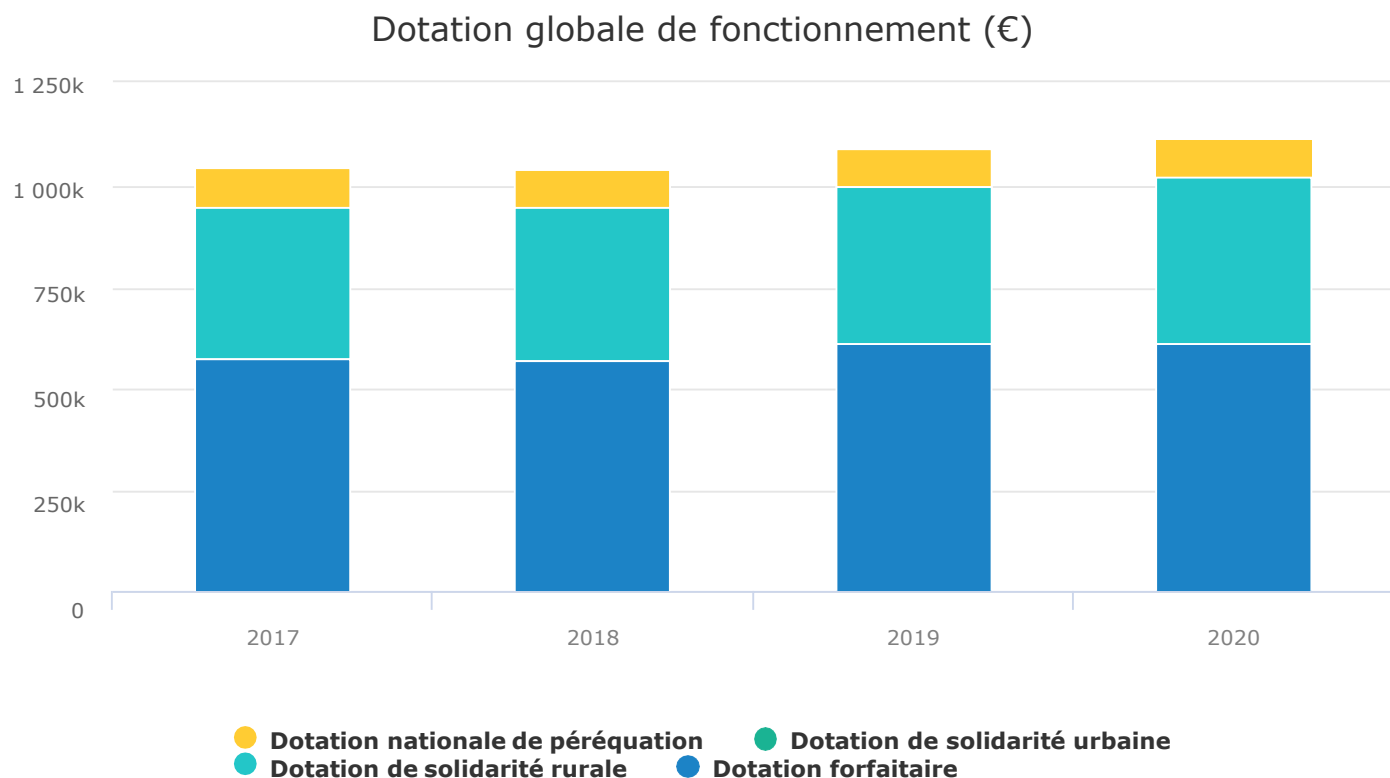
4.1.1.4 La dotation globale de fonctionnement

Les recettes en dotations et participations de la collectivité représentent 30,66% des recettes totales en 2019. La collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la Collectivité est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune. Les projections 2020 sont issues des simulations Simco.



Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Dotation Forfaitaire	577 614 €	569 524 €	612 030 €	612 030 €	5,96%
Dotation Nationale de Péréquation	96 710 €	94 672 €	96 424 €	94 672 €	-2,11%
Dotation de Solidarité Rurale	372 949 €	381 633 €	389 162 €	412 453 €	10,59%
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
TOTAL DGF	1 047 273 €	1 045 829 €	1 097 616 €	1 119 155 €	6,86%

La Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 21 539 € soit une augmentation de 1,96 % en 2020.

4.1.1.5 Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

La Collectivité n'est ni contributeur, ni bénéficiaire au titre du FPIC pour l'année 2020. Les montants FPIC sont nuls pour l'année 2019. L'ensemble intercommunal n'est pas concerné par le FPIC.

4.1.2 Les autres recettes de fonctionnement

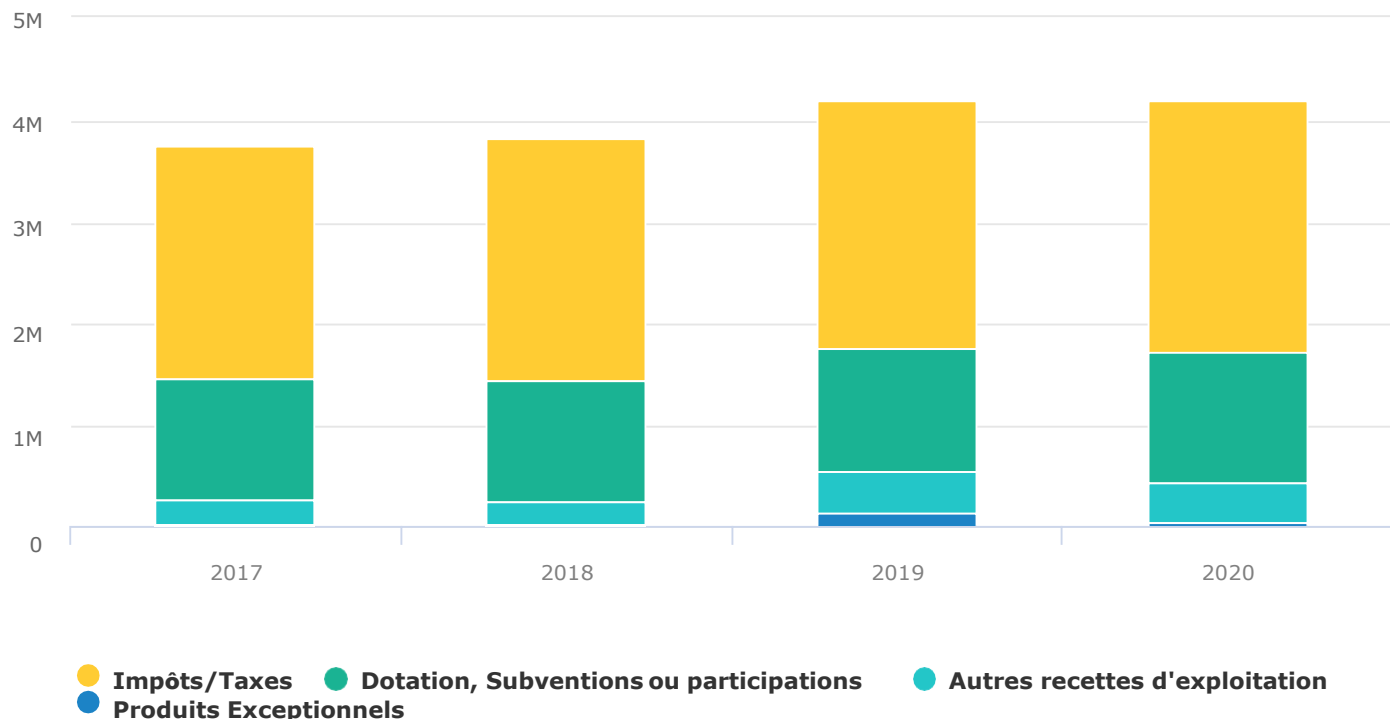
Pour ce qui est des autres recettes de fonctionnement, il est proposé pour 2020 de faire évoluer ces dernières selon un rythme global de l'ordre de -5,88 % par rapport à 2019. Les évolutions en 2020 sont issues d'une prospective établie par nos services construite en corrélation avec la politique communale au regard de critères tels que l'inflation, la moyenne sur les trois derniers CA, ainsi que d'éléments clés pour les années à venir.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes de fonctionnement.

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Atténuations de charges	12 013 €	1 280 €	14 757 €	1 280 €	-89,34%
Produits des services, du domaine et des ventes	160 073 €	157 579 €	231 984 €	237 494 €	48,37%
Autres produits de gestion courante	60 825 €	69 996 €	159 571 €	168 055 €	176,29%
Recettes exceptionnelles	20 851 €	14 031 €	138 351 €	28 794 €	38,09%
Autres Dotations	159 741 €	152 373 €	123 873 €	169 987 €	6,41%
Autres Impôts et taxes	256 764 €	280 110 €	296 150 €	302 321 €	17,74%
TOTAL	670 267 €	675 369 €	964 686 €	907 931 €	35,46%
<i>Evolution %</i>		<i>0,76%</i>	<i>42,84%</i>	<i>-5,88%</i>	-

4.1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2020

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement



Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Impôts / taxes	2 298 589 €	2 395 747 €	2 449 839 €	2 480 435 €	7,92%
Dotations, Subventions ou participations	1 207 014 €	1 198 202 €	1 221 489 €	1 289 142 €	6,80%
Autres Recettes d'exploitation	232 911 €	228 855 €	406 312 €	406 829 €	74,67%
Produits Exceptionnels	20 851 €	14 031 €	138 351 €	28 794 €	38,09%
Total Recettes réelles de fonctionnement	3 759 365€	3 836 835 €	4 215 991 €	4 205 200 €	11,86%
Evolution %		2,06%	9,88%	-0,26%	-

L'évolution des recettes d'exploitation et des produits exceptionnels s'expliquent par l'intégration des anciens budgets annexes (E.Pian, Service de Restauration, Rue Thouret).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement en €/habitant.

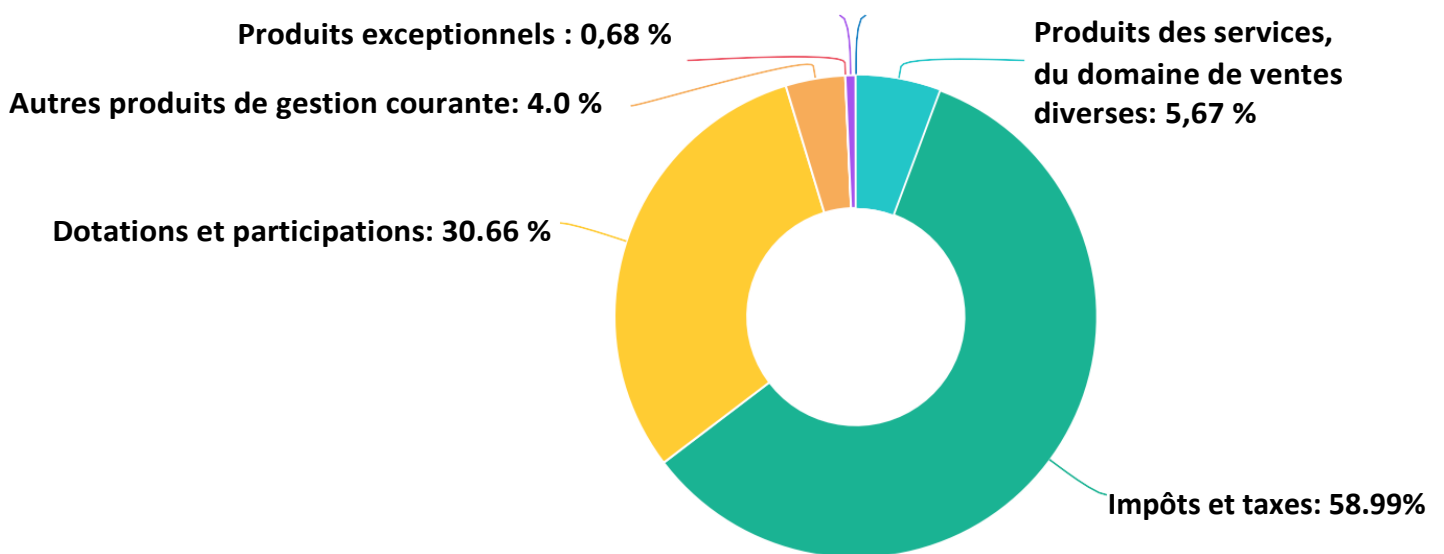
Année	2017	2018	2019
Montant	807,45 €	839,57 €	876,14 €

La moyenne pour une commune de même strate est de 1 020 € / habitant.

4.1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement pour l'exercice 2020

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2020 à un montant total de 4 205 207 € soit 873,9 €/hab. Ce ratio est inférieur à celui de 2019 (876,14 €/hab).

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Ces recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

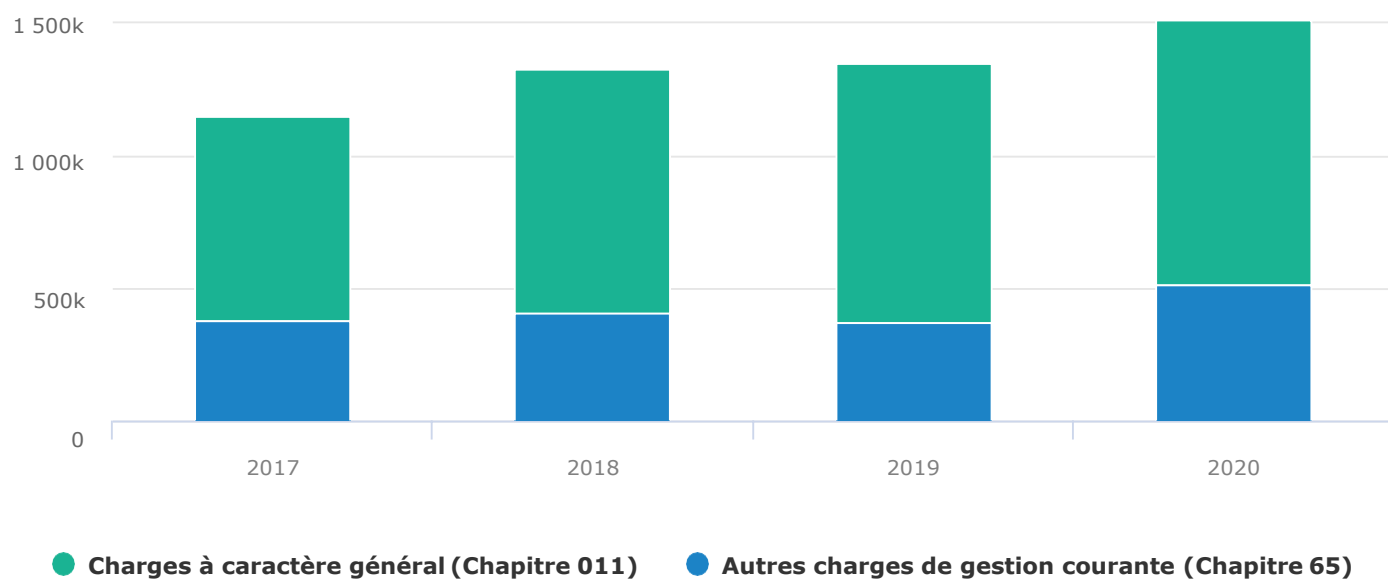
- A 58,99 % de la fiscalité directe
- A 30,66 % des dotations et participations sur lesquelles la Collectivité est dépendante de l'État et d'autres organismes publics.
- A 5,67% des produits des services, du domaine des ventes
- A 4 % des autres produits de gestion courante
- A 0,68 % des produits exceptionnels

4.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

4.2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la collectivité avec une projection 2020. En 2019, ces charges de gestion représentaient 41,93 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2020 celles-ci devraient représenter 43,88 % du total de cette même section.

Charges de Gestion



Les charges de gestion de la collectivité évoluent de 12,57 % en 2020 pour un montant de 168 699 €.

Évolution des charges de gestion de la collectivité

Années	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Charges à caractère général	771 491 €	920 303 €	969 660 €	1 000 952 €	29,74%
<i>Evolution en %</i>		19,29%	5,36%	3,23 %	-
Autres charges de gestion courante	375 882 €	403 293 €	372 254 €	509 661 €	35,59%
<i>Evolution en %</i>		7,29%	-7,70%	36,91%	-
TOTAL	1 147 373 €	1 323 596 €	*1 341 914 €	1 510 613 €	31,66%
<i>Evolution en %</i>		15,36%	1,38%	12,57%	-

*Ce tableau ne comprend, à la date de sa rédaction, que les 11 premiers mois de 2019. Les chiffres arrêtés au 31/12/2019, sont désormais connus et s'élèvent donc à 1 484 371 € (au lieu de 1 341 914 €), ce qui ramène la projection d'évolution 2020 à 1,76 % (au lieu des 12,57 %).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement / habitant

Année	2017	2018	2019
Montant	646.38 €	681.60 €	665.15 €

La moyenne d'une commune de même strate est de 839 € / habitant.

4.2.2 Les charges de personnel

Les dépenses de personnel 2019 représentent 54,36 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité contre 54.18 % en 2018. En 2020 il est prévu que ce poste de dépenses représente 52,74% de cette même section. La moyenne pour une commune de même strate est de 52,30 %.

Évolution des charges de Personnel

Années	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Rémunération titulaires	826 396 €	850 410 €	838 143 €	885 600 €	7,16%
Indemnités titulaires	158 734 €	179 371 €	209 077 €	205 500 €	29,46%
Rémunération non titulaires	149 091 €	110 803 €	135 650 €	161 000 €	7,99%
Indemnités non titulaires	34 816 €	0 €	0 €	0 €	- 100,00%
Autres Dépenses	573 415 €	547 068 €	556 902 €	589 490 €	2,80%
TOTAL Chapitre 012	1 742 452 €	1 687 652 €	1 739 772 €	1 841 590 €	5,69%
Evolution %		-3,14%	3,09%	5,85%	

Les chiffres 2019 sont inférieurs à la prévision budgétaire qui était de 1 800 000 €, compte tenu de la vacance de postes liée aux départs des agents. La prévision 2020 intègre les évolutions de grade et le RIFSEEP.

4.2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la collectivité

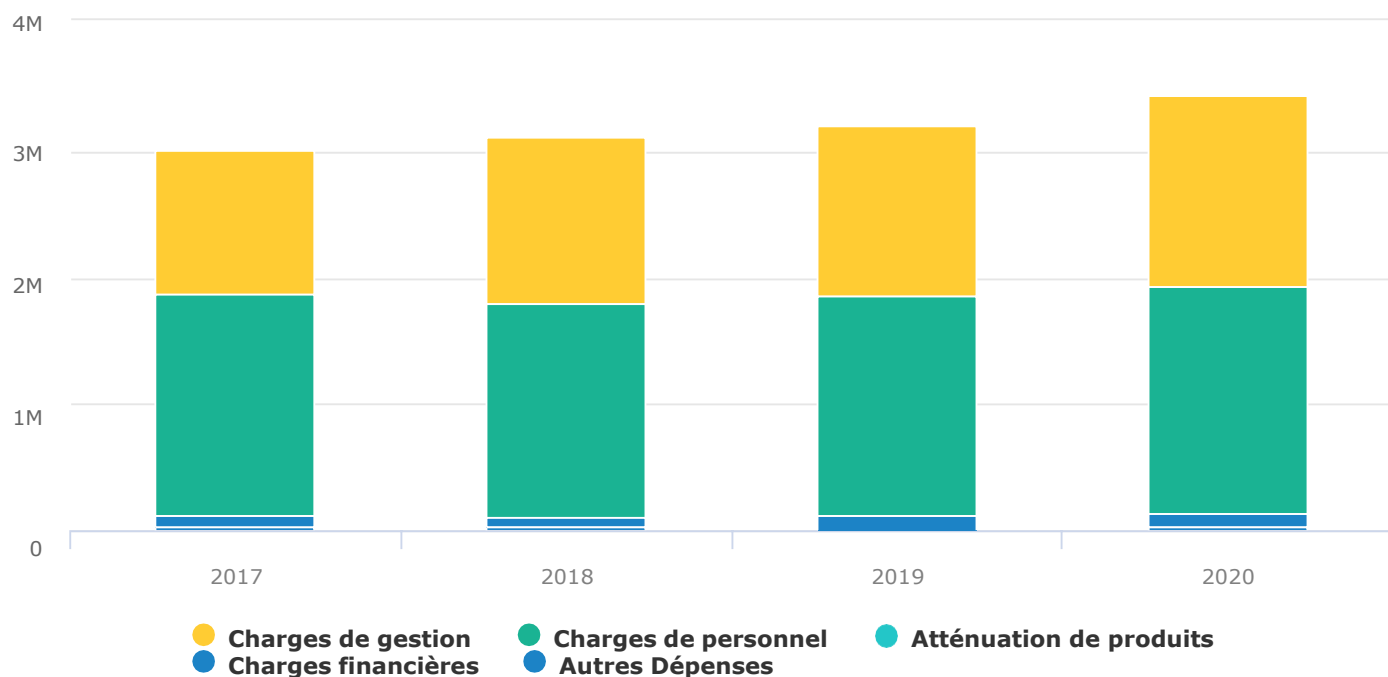
Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler. Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

4.2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la collectivité de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 de 7,55 % par rapport à 2019. Les évolutions 2020 sont issues de la prospective établie par nos services. Cette prospective s'est construite en corrélation avec la politique communale et les services de la collectivité.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la collectivité sur la période 2017 - 2020.

Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

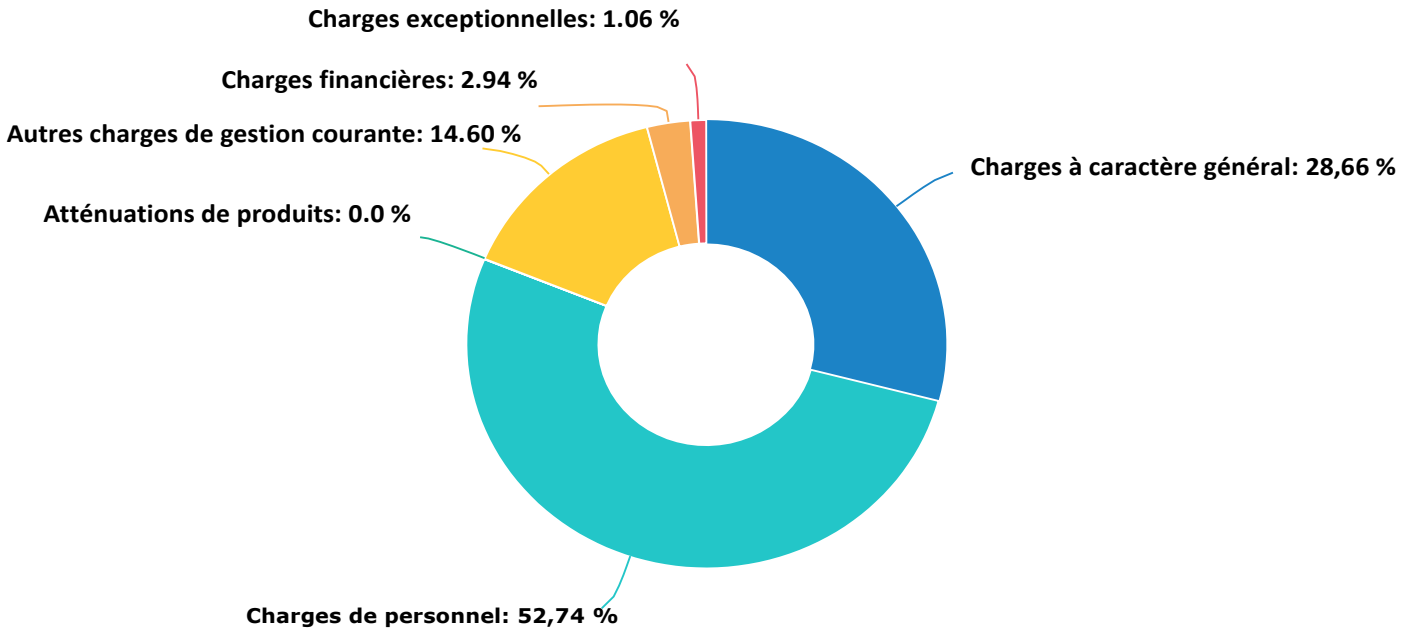
Année	2017	2018	2019 *	2020	2017-2020 %
Charges de gestion	1 147 373 €	1 323 596 €	1 341 914 €	1 510 613 €	31,66%
Charges de personnel	1 742 902 €	1 687 652 €	1 739 772 €	1 841 590 €	5,66%
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Charges financières*	88 211 €	76 745 €	113 592 €	102 804 €	14,03%
Autres dépenses	36 247 €	26 925 €	5 435 €	36 725 €	1,32%
Total	3 014 733 €	3 114 918 €	3 200 713 €	3 491 732 €	15,82%
Evolution en %		3,32%	2,76%	9,09%	

*La création de la commune nouvelle a permis d'intégrer les comptes des budgets annexes E.Pian, Rue Thouret et Service de Restauration dans le budget principal.

4.2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité sont estimés en 2020 à un montant total de 3 489 817 € soit 725,24 €/hab. ce ratio est supérieur à celui de 2019 (665,15 €/hab).

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Ces dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- A 52,74% des charges de personnel
- A 28,66 % des charges à caractère général
- A 14,60% des autres charges de gestion courante
- A 2,94% des charges financières
- A 1,06 % des charges exceptionnelles

4.3 L'endettement de la collectivité

4.3.1 Budget principal

Etat de la dette Ville - budget principal

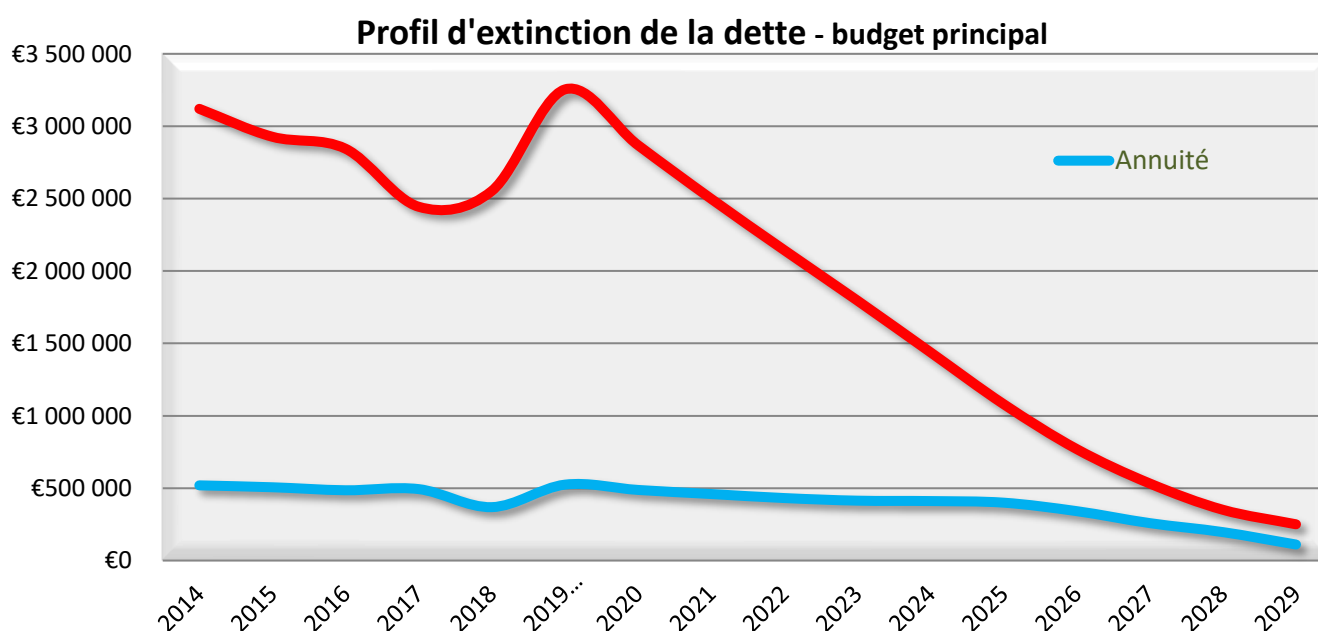
Année	Capital	Intérêts	Annuité	Montant emprunté dans l'année	Capital restant dû	endettement / désendettement*
2014	393 821 €	125 695 €	519 516 €	300 000 €	3 120 133 €	93 821 €
2015	393 010 €	113 382 €	506 392 €	200 000 €	2 927 091 €	193 010 €
2016	382 501 €	103 276 €	485 777 €	300 000 €	2 844 590 €	82 501 €
2017	400 712 €	92 989 €	493 701 €	0 €	2 443 878 €	400 712 €
2018	291 023 €	78 009 €	369 032 €	400 000 €	2 552 855 €	-108 977 €
2019 **	408 806 €	115 598 €	524 404 €		3 254 273 €	408 806 €
2020	385 129 €	102 804 €	487 933 €		2 869 144 €	385 129 €
2021	370 075 €	89 643 €	459 718 €		2 499 069 €	370 075 €
2022	354 715 €	77 183 €	431 898 €		2 144 354 €	354 715 €
2023	348 270 €	65 539 €	413 809 €		1 796 084 €	348 270 €
2024	357 157 €	53 915 €	411 072 €		1 438 927 €	357 157 €
2025	358 088 €	41 947 €	400 035 €		1 080 839 €	358 088 €
2026	310 740 €	30 633 €	341 373 €		770 099 €	310 740 €
2027	237 599 €	21 133 €	258 732 €		532 500 €	237 599 €
2028	181 644 €	15 088 €	196 732 €		350 856 €	181 644 €
2029	100 184 €	10 740 €	110 924 €		250 672 €	100 184 €

* Si le solde est **négalif**, la Collectivité s'endette. Si le solde est **positif**, la collectivité se désendette.

En cas de **désendettement** (flux net de dette négatif), l'épargne brute est affectée en priorité à la charge du désendettement. Seul le reliquat de l'épargne finance alors les investissements.

En cas **d'endettement**, le flux net de dette positif vient compléter les moyens de financement des investissements mais alourdit la charge de la dette.

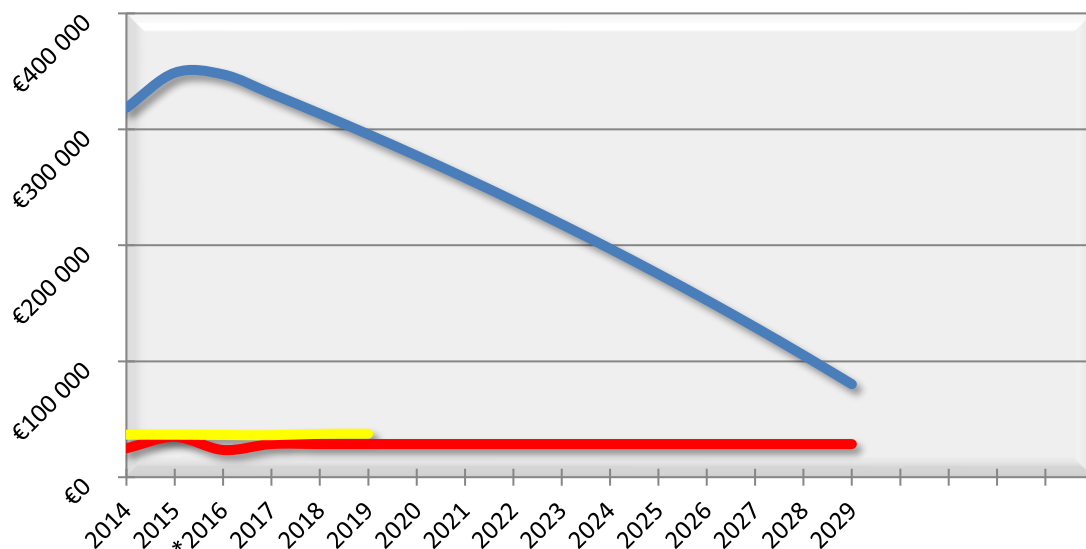
** Intégration des états de dette des anciens budgets annexes Rue Thouret, Service de Restauration et Immeuble Eugène Pian d'où une augmentation de la dette sur le budget principal,



Etat de la dette - Immeuble du Bras d'Or				
Année	Capital restant au 01/01	Montant annuité	Montant emprunté dans l'année	Loyer annuel (HT)
2014	318 565 €	24 922 €		36 641 €
2015	348 841 €	34 807 €		36 655 €
*2016	347 375 €	23 482 €		36 416 €
2017	330 732 €	28 593 €		36 242 €
2018	313 515 €	28 593 €		37 407 €
2019	295 707 €	28 593 €		37 537 €
2020	277 286 €	28 593 €		
2021	258 231 €	28 593 €		
2022	238 521 €	28 593 €		
2023	218 133 €	28 593 €		
2024	197 043 €	28 593 €		
2025	175 228 €	28 593 €		
2026	152 662 €	28 593 €		
2027	129 320 €	28 593 €		
2028	105 175 €	28 593 €		
2029	80 200 €	28 593 €		

Profil d'extinction de la dette - Budget Immeuble du Bras d'Or

- Capital restant au 01/01
- Montant annuité
- Loyer annuel (HT)

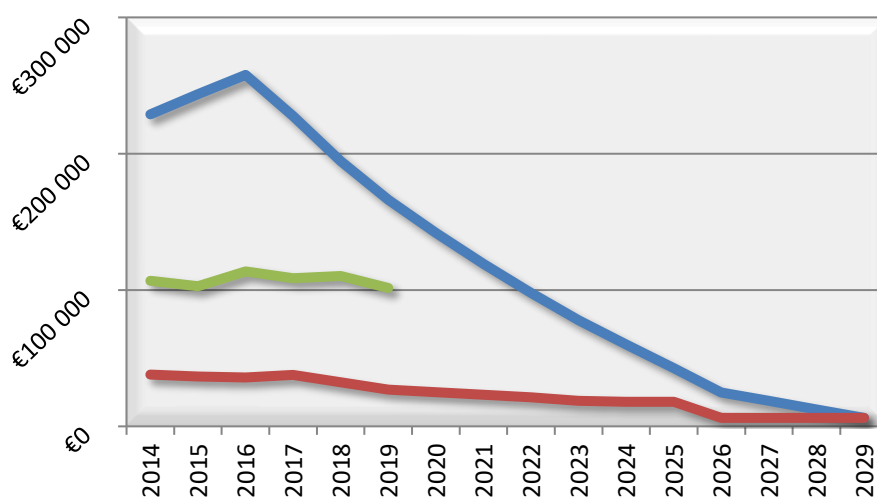


Etat de la dette - Eau potable

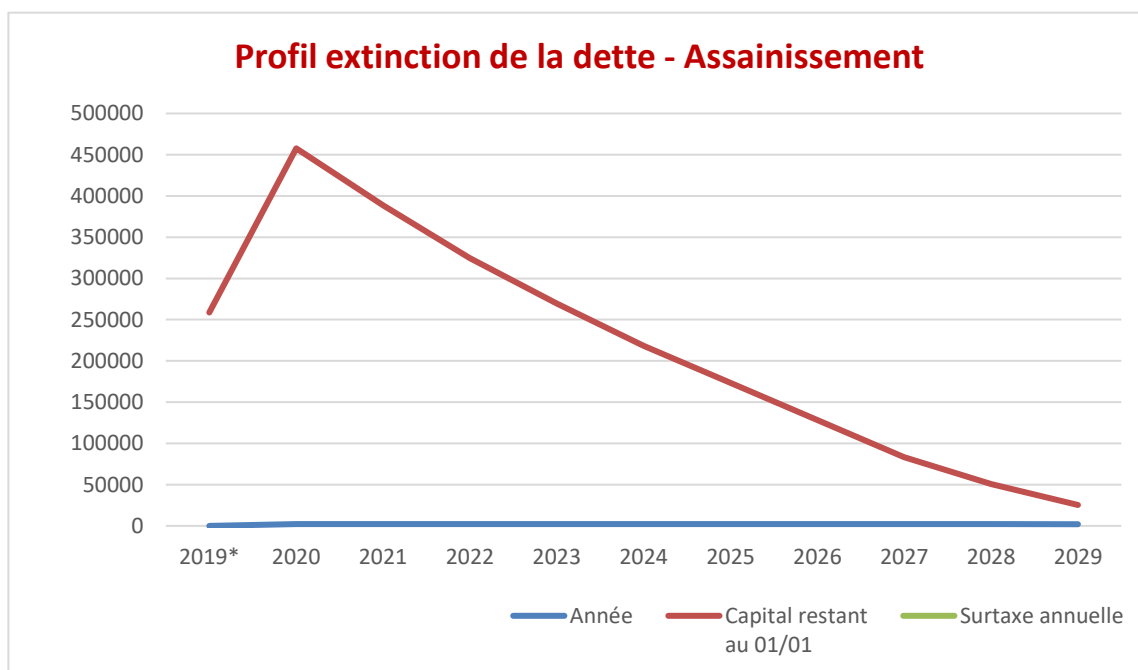
Année	Capital restant au 01/01	Montant annuité	Montant emprunté dans l'année	Surtaxe annuelle
2014	228 975 €	37 981 €	89 250 €	106 880 €
2015	243 730 €	36 460 €	44 625 €	102 881 €
2016	257 830 €	35 976 €		113 670 €
2017	227 622 €	37 698 €		108 679 €
2018	194 676 €	32 394 €		110 352 €
2019	166 074 €	27 037 €		101 511 €
2020	142 047 €	25 151 €		
2021	119 322 €	23 277 €		
2022	97 904 €	21 402 €		
2023	77 872 €	18 781 €		
2024	60 011 €	17 938 €		
2025	42 644 €	17 939 €		
2026	24 929 €	6 232 €		
2027	18 697 €	6 232 €		
2028	12 464 €	6 232 €		
2029	6 232 €	6 232 €		

Profil d'extinction de la dette Budget AEP

- Capital restant au 01/01
- Montant annuité
- Surtaxe annuelle



Etat de la dette - Assainissement				
Année	Capital restant au 01/01	Montant annuité	Montant emprunté dans l'année	Surtaxe annuelle
2019*	258 732 €	7 778 €	250 000 €	91 292 €
2020	457 730 €	7 244 €		
2021	388 681 €	6 016 €		
2022	324 554 €	5 016 €		
2023	269 654 €	4 056 €		
2024	218 458 €	3 097 €		
2025	173 499 €	2 137 €		
2026	128 460 €	1 176 €		
2027	83 341 €	337 €		
2028	50 641 €	151 €		
2029	25 361 €	51 €		



*Le syndicat intercommunal de collecte et traitement des eaux usées de Pont-l'Évêque est devenu budget annexe à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019.

4.3.3 Evolution de l'encours de dette tous budgets

Les charges financières représentent 2,98 % des DRF et 2,44 % des RRF en 2020 pour le budget principal.

Année	2017	2018	2019 *	2020	2017-2020 %
Emprunt Contracté	0 €	400 000 €	250 000 €	0 €	-
Intérêt de la dette budget principal	92 989 €	78 009 €	115 598 €	102 804 €	-23,68%
Intérêt de la dette budgets annexes	66 895 €	61 187 €	20 959 €	19 209 €	
Capital Remboursé budget principal	400 712 €	291 023 €	408 806 €	385 129 €	-11,05%
Capital Remboursé budgets annexes	156 878 €	132 770 €	93 451 €	110 826 €	
Annuité budget principal	493 701 €	369 032 €	524 404 €	487 933 €	-13,87%
Annuité budgets annexes	223 773 €	193 957 €	114 410 €	130 035 €	

*emprunt contracté sur le budget assainissement

4.3.4 La solvabilité de la collectivité

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2018. (note de conjoncture de la Banque Postale 2018).

Evolution de l'endettement

Capacité de désendettement

	Encours de la dette	Epargne brute	Taux de désendettement
2020	2 869 144 €	770 619 €	3,72 années
2019	3 254 273 €	882 362 €	3,68 années
2018	2 552 855 €	734 829 €	3,47 années
2017	2 443 878 €	766 597 €	3,18 années

* Epargne hors cession

La capacité de désendettement de la Collectivité augmente entre 2017 et 2020. Cette capacité pourra être modifiée en 2020 selon si la collectivité emprunte.

Evolution de l'état de la dette en €/habitant

Année	2017	2018	2019
Montant	779,28 €	801,55 €	676.28 €

La moyenne pour une commune de même strate est de 795 € / habitant.

4.4 Les investissements de la collectivité envisagés pour 2020

Les dépenses d'investissements représentaient 26,23 % des recettes réelles de fonctionnement en 2019 contre 30,83 % en 2018. La moyenne d'une commune de même strate est de 25,70 %.

Budgets investissement ville - INVESTISSEMENT									
Article	rue	localisation	Budget	Type de travaux	Inter.	Coût ht	Coût TTC	Priorité	observations
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
2031	Plusieurs		Ville	Etude amiante voirie - levés	BE	5 000	6 000	2020	
2031	Plusieurs		Ville	Etude amiante bâtiments	BE	5 000	6 000	2020	
2031	Rue St Michel	Mairie	Ville	Aménagement rondes +	Archi	5 000	6 000	2020	
2031	Rue des longs champs	Phase 1	Ville	Reprise voirie + trottoirs	BE	20 000	24 000	2020	
2031	Place tribunal	Dominicaines	Ville	Liaison Dominicaines - Aut	Archi	11 000	13 200	2020	Si récupération de l'étage de l'auberge
2031	Pl. robert de Flers	Cinéma	Ville	Problème efficacité chauffage	BE	10 000	12 000	2020	Consulter technicien chauffagiste
2033	Plusieurs chantiers		Ville	Publicités médialex	plateforme	6 000	7 200	2020	
2041582	Route de Trouville		Ville / SDEC	Effacement des réseaux (p	Entrep	85 000	102 000	2020	
2041582	Quartier du moulin	Calonne / bons enfants	Ville / SDEC	Effacement des réseaux (p	Entrep	120 000	144 000	2020	lié programme logipays
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2111	Passage des alliés		Ville	Terrain Mme LAMARE	hors frais	50 000		2020	
2111	Plusieurs		Ville	Défence incendie	hors frais	12 000		2020	
2116	Route de Caen	Cimetière	Ville	Relèvement des tombes	Entrep	70 000	84 000	2020	
2128	Mont Fiquet	Terrains	Ville	Aménagement d'un square	Entrep	13 000	15 600	2020	
2128	Rue de la Gare	Gare	Ville	Fin de la clôture de l'empr	Entrep	10 000	12 000	2020	Après travaux SAPN
2128	Route de Trouville	Coudray	Ville	Aménagement cimetière	Entrep	20 000	24 000	2020	
21311	Rue St Michel	Mairie	Ville	Restauration guérite	Entrep	20 000	24 000	2020	charpente couverture HS
21316	Route de Caen	Cimetière	Ville	Cavernes	Fournisseur	3 000	3 600	2020	10 unités
21316	Route de Caen	Cimetière	Ville	Colombarium	Entrep	8 000	9 600	2020	2 unités
21318	Ttes	Ville	Ville	Remplacement de poteaux	Ville	12 500	15 000	2020	Renouvellement
2135	Place de l'Eglise	Egl St Michel	Ville	Mise aux normes du parat	Entreprise	6 800	8 160	2020	Relancer Bryard Roy
2138	Rue St Michel	Mme Kéroulé	Ville	Toiture	Entrep	50 000	60 000	2020	Couverture HS
2138	Pl. robert de Flers	Cinéma	Ville	Portes secours	Entreprise	3 000	3 600	2020	Programmé janvier
2138	Rue de Vaucelle	Maison au 56	Ville	Peinture facade	Entrep	13 000	15 600	2020	Valorisation rue de Vaucelle
2138	Rue Fouet de Crémenville	MJC	Ville	Porte d'entrée	Entrep	5 000	6 000	2020	
2138	Rue St Michel	Mme Kéroulé	Ville	Toiture	Entrep	50 000	60 000	2020	Couverture HS
2138	Rue Eugène Pian	ex Gendarme	Pian	Réfection peinture colomb	Entrep	15 000	18 000	2020	Valorisation rue de Vaucelle
2138	Rue Eugène Pian	ex Gendarme	Pian	Fenêtre des logements	Entrep	75 000	90 000	2020	Economie d'énergie + confort
2138	Rue Eugène Pian	ex Gendarme	Pian	Fenêtre des logements (pu	plateforme	500	600	2020	Economie d'énergie + confort
2138	Impasse de l'isle	Cuisine centrale	Ville + Intercor	Reprise de la toiture terras	Entrep	60 000	72 000	2020	Couverture HS
21318	Place tribunal	Dominicaines	Ville	réfection des peintures col	Entrep	14 600	17 520	2020	Suite programme
2151	Passage des alliés	Mairie	Ville	Passerelle Canal Mars	Entrep	15 000	18 000	2020	
2151	Rue des longs champs	Terrains	Ville	Viabilisation (Branchement	Entrep	10 000	12 000	2020	
2151	Rue Saint Michel	Mairie	Ville	Passerelle Jardin Mairie	Entrep	15 000	18 000	2020	HS
2151	Rue des longs champs	Ateliers M	Ville	Reprise des EP	Entre	15 000	18 000	2020	Vérifier cotes altimétriques
2152	Rue et Impasses	Long Clos	Ville	Reprise de Voirie + trottoir	Entrep	115 000	138 000	2020	Huques d'eu, Marcelle Forest et trottoirs
2152	Place du Bras d'or	Entre les HLM	Ville	Voirie et trottoirs	Entrep	105 000	126 000	2021	Subvention DETR
2152	Quartier du moulin	Longs champs	Ville	Réfection trottoir voirie + ve	Entrep	480 000	576 000	2020	lié programme logipays
2152	Rue de Vaucelles		Ville	Pose de pavé collé en pier	Entrep	105 000	126 000	2021	au droit hôpital et passage piétons
2152	Rue Pian	rue	Ville	Potelets lumineux	Entrep	5 000	6 000	2020	
2152	Place Robert de Flers	Place	Ville	Colonne maurice ou sucett	Fournisseur	15 000	18 000	2020	
2152	Ttes	rués	Ville	Jardinières gravillonnées	Fournisseur	5 000	6 000	2020	
2152	Georges Clémenceau	RD579	Ville / ARD	Voirie et trottoirs / Aménag	Entrep	330 000	396 000	2020	voir destination ex terrain SAPN (dont 38 000 CG14)
21571			Ville	Véhicule hydrogène	Fournisseur	50 000	60 000	2020	en attente station hydrogène
21571			Ville	Véhicule PetJ	Fournisseur	28 000	33 600	2020	Utilitaire tolé
21571			Ville	Véhicule ST	Fournisseur	12 000	14 400	2020	VL
2158	Tout le territoire		Ville + St M + S	Défense incendie	Entrep	170 000	204 000	2020	en attente acquisition foncière
2158	Quartier Cinéma	Quartier du Cinéma	Ville	Remplacement éclairage p	Entrep	52 131	62 557	2020	
2051	Rue St Michel	Mairie	Ville	Logiciel Dessin	Fournisseur	1 500	1 800		Version payant drafisight ou Autocad
Total						2 307 031	2 694 037		
RAR									
2041512	Place Foch, rte de Beaumont		Ville	3 colonnes enterrées	CDC	2700	2700	RAR	
2041512	Coudray Rabut		Ville	3 colonnes enterrées	CDC	2700	2700	RAR	
2031	Rue Clémenceau	Entrée	Ville	Aménagement entrée de vi	BE	16 465	19 758	RAR	
2031	Rue E. Pian	Tour Viconté	Ville	Etude patrimonial		16 465	19 758	RAR	
2031	Place Foch	Bâtiment	Ville	Etude		8 500	10 200	RAR	
2138	Rue Saint Michel	Auberge des Dominicaines	Ville	Reprise essentage	Entrep	11 063	13 276	RAR	Travaux janvier
2116	Coudray Rabut	Cimetière	Ville	Acq. de terrain-aménagem	Entrep	25 500	30 600	RAR	
21316	Cimetière St michel	Cimetière	Ville	Columbarium	Fournisseur	4 146	4 975	RAR	
2138	Presbytère	Presbytère	Ville	Remplacement des fenêtre	Entrep	55 050	66 060	RAR	
2152	Gare	Gare	Ville	solde MO	Entrep	2 750	3 300	RAR	
2152	Voiries	Voiries	Ville	Trx de voiries St Melaine- e	Entrep	31 890	38 268	RAR	
21571	Véhicules	Véhicules	Ville	Utilitaire ST	Fournisseur	12 435	14 922	RAR	
21571	Véhicules	Véhicules	Ville	Remorque barrières	Fournisseur	1 900	2 280	RAR	
2315	Cote de caen	RD675	Ville	Barreau de l'hopital (finitio	Entrep	57 993	69 592	RAR	pour livraison centre hospitalier: Février 2019
2315	Chemin du milieu	intersection RD	Ville	Eclairage intersection	Entrep	9 803	11 764	RAR	Suite aménagement de voirie
2315	Quartier cinéma	Place R de Flers	Ville	Travaux d'aménagement d	Entrep		0	RAR	Fin chantier
Total						259 360	310 152		
Total Général						2 566 391	3 004 189		

5. LE PERSONNEL

Pôle technique (1)

Service propreté urbaine (5)

Service bâtiments (3)

Service voirie/manifestations (5)

Pôle parcs et jardins (10 temps plein + 1
personne à 60 % + 1 stagiaire MFR)

Total

46 agents titulaires dont 4 à temps non complet

5 contractuels

Pôle administratif (9)

Chargée de mission (temps non complet) (1)

Espace Culturel des Dominicaines (3)

Conciergerie (1)

Entretien (6 temps non complet)

Cimetière (1 temps non complet)

Espace Public Numérique (2)

Communication (1)

Police Municipale (3)